

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Information concernant la prorogation de l'accord international sur le sucre de 1995

Lors de sa 45^e session (Londres, 5 juin 2017), le Conseil international des céréales a décidé de proroger la convention sur le commerce des céréales de 1995 ⁽¹⁾ pour une période de deux ans, jusqu'au 30 juin 2019.

⁽¹⁾ JO L 21 du 27.1.1996, p. 49.

Information concernant la prorogation de l'accord international sur le sucre de 1992

Lors de sa 52^e session (Londres, 1^{er} décembre 2017), le Conseil international du sucre a décidé de proroger l'accord international de 1992 sur le sucre ⁽¹⁾ pour une période de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2019.

⁽¹⁾ JO L 379 du 23.12.1992, p. 16.